

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le 3 juillet 2024

[REDACTED]

Objet : Demande d'accès à l'information du 12 juin 2024

[REDACTED]

La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès du 12 juin 2024, et visant à obtenir le contrat signé par la boxeuse Jeanette Zacarias Zapata en prévision de son combat, le rapport du comité responsable de son évaluation ainsi que les noms des membres du comité transmis à notre bureau par la RACJ.

Au terme des recherches effectuées dans le cadre du traitement de votre demande, nous constatons que les documents dont vous demandez l'accès ne sont pas détenus par notre organisme. Dans ce contexte, nous ne pouvons accéder à votre demande.

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, chapitre A-2.1, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Veuillez recevoir, [REDACTED] nos salutations distinguées.



Reno Bernier, avocat
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels

RB/ns

p. j.